



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Le Ministre

AUTORISATION

Conformément aux dispositions de l'article 66 de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données, ainsi qu'à celles du règlement grand-ducal du 30 juin 2004 concernant les organismes de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins, l'Association pour la gestion collective des œuvres audiovisuelles en Europe, dite AGICOA EUROPE, une association sans but lucratif ayant son siège à L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F 7.645, est autorisée à exercer l'activité d'organisme de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'autorisation porte exclusivement sur l'exercice de l'activité de gestion et d'administration des droits d'auteur et des droits dus en cas de retransmission d'œuvres audiovisuelles au public de façon simultanée, intégrale, sans changement et en continu par des ondes radioélectriques (radiodiffusion), câble, satellite ou par tout autre procédé similaire.

La présente autorisation est accordée pour une durée de trois ans à compter du 15 juillet 2015. Elle est renouvelable.

Luxembourg, le 10 juillet 2015

Etienne Schneider